



Organisation des
États Américains



COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES

OEA/Ser.L
CIM/doc.123/14
5 février5 2014
Original: espagnol

RAPPORT ANNUEL
ADRESSÉ PAR LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES (CIM)
À LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	i
Résumé analytique.....	iii
I. Origines, fondements juridiques, structure et objectifs.....	1
II. Activités des responsables de la CIM.....	1
III. Exécution des mandats émanés de l'Assemblée générale de l'OEA à sa quarante-troisième session ordinaire.....	4
IV. Mise en œuvre des accords adoptés lors des réunions ordinaires du Comité directeur de la CIM 2013-2015.....	5
V. Activités du Secrétariat de la CIM: Mise en œuvre du Programme triennal de travail de la CIM 2013-2015	
a. Citoyenneté politique substantive des femmes pour la démocratie et la gouvernabilité.....	8
b. Droits humains des femmes et violence sexiste.....	12
c. Sécurité citoyenne dans une perspective d'égalité entre les sexes.....	15
d. Institutionnalisation de l'approche des droits humains et de l'égalité des sexes dans le travail de l'OEA.....	16
VI. Célébration du 85 ^e anniversaire de la CIM.....	19
Annexe: Exécution budgétaire du Fonds ordinaire de la CIM au 31 décembre 2013.....	21

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions des articles 91.f et 126 de la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA), la Commission interaméricaine des femmes (CIM) présente son Rapport annuel à la Commission générale du Conseil permanent, afin qu'il le soumette à la Quarante-deuxième Session ordinaire de l'Assemblée générale, avec les observations et recommandations qu'il jugerait pertinentes.

Ce rapport résume les activités réalisées par la CIM entre mars 2013 et février 2014. Pour mieux harmoniser le travail de la CIM avec ses mandats existants, dérivés du Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme, et de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes (PIA), du *Plan stratégique de la CIM 2011-2016*, de résolutions spécifiques de l'Assemblée générale de l'OEA, d'accords adoptés par le Comité directeur de la CIM, ainsi que de la déclaration et des résolutions adoptées par la Trente-sixième Assemblée des Déléguées de la CIM (29 et 30 octobre 2012, San José, Costa Rica).

Le *Plan stratégique de la CIM 2011-2016*, adopté par le Comité directeur de la CIM 2011-2012 au cours de sa première session ordinaire (7 et 8 avril 2011), cherche à renforcer le rôle primordial de la CIM comme forum politique continental pour les droits humains des femmes et la parité hommes-femmes, ainsi que sa coordination avec les autres organes et organismes de l'OEA, les organismes internationaux, la société civile et d'autres secteurs clés.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, la CIM a travaillé à la promotion de la pleine citoyenneté politique des femmes comme une composante essentielle de la gouvernance démocratique et de l'élimination de la violence sexiste, de questions fondamentales pour l'exercice des droits humains et de la sécurité citoyenne. Elle a continué d'appuyer l'intégration de l'approche sexospécifique comme une précondition du développement humain durable et inclusif et a renforcé l'image de l'OEA comme une organisation qui répond aux demandes des femmes du Continent.

Entre juillet et septembre 2013, la CIM a publié deux études sur l'exercice concret des droits politiques des femmes dans les systèmes démocratiques des Amériques. *L'enjeu de la parité: démocratisation du système politique en Amérique latine (les cas de l'Équateur, de la Bolivie et du Costa Rica)*, élaboré en collaboration avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), documente et analyse, de manière critique et systématique, les processus qui ont amené à l'approbation de la parité dans certains pays de la région. L'étude *La citoyenneté des femmes dans les démocraties des Amériques*, élaboré en collaboration avec International IDEA et ONU Femmes, fait une réflexion et jette un regard critique sur la démocratie à partir de diverses perspectives, visions, préoccupations et propositions en Amérique latine, dans les Caraïbes anglophones et au Canada.

Avec l'appui du Gouvernement du Canada, la CIM a organisé la Rencontre internationale sur les « Droits humains des femmes : les bonnes pratiques en matière de justice entre les hommes et les femmes » du 25 au 27 septembre à Buenos Aires, Argentine, en collaboration et avec l'appui de la Cour suprême de justice de l'Argentine. La réunion avait pour objectif d'analyser la situation actuelle de la justice de genre, en identifiant tant les obstacles persistants que les bonnes pratiques qui existent déjà dans les pays de la région. Sur la base de cette analyse des bonnes pratiques, le séminaire a culminé avec l'identification de 17 bonnes pratiques dans la justice de genre et la réponse à donner face à la violence faite aux femmes, y compris les expériences de divers secteurs (la police, le ministère public, la cour suprême, le pouvoir exécutif, la société civile, la communauté internationale), ainsi que des domaines spécifiques de coopération transcontinentale, pour encourager et assurer l'application de la justice de genre comme un outil puissant dans la lutte contre la discrimination et la violence.

À titre de suivi des accords adoptés au cours de la Première session ordinaire du Comité directeur de la CIM 2013-2015 (28 février 2013), la CIM a organisé, dans le cadre de la 43^e Assemblée générale de l'OEA (4 au 6 juin 2013, La Antigua, Guatemala) et en collaboration avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'OEA, la table ronde « Femmes et drogues dans les Amériques : un diagnostic en construction », dans le but de sensibiliser les déléguées et délégués de l'OEA et autres participants à la participation croissante des femmes à la thématique complexe des drogues. L'événement a rassemblé des représentants du gouvernement, du monde universitaire, de la société civile et de la communauté internationale, en vue d'échanger les connaissances actuelles sur la façon dont les femmes participent à la commercialisation des drogues illicites et d'identifier les domaines qui requièrent une recherche approfondie, des politiques publiques et des programmes spécifiques.

La CIM continuera de travailler à l'exécution des mandats reçus et d'assurer leur renforcement en répondant aux demandes des femmes et en faisant en sorte que le respect des droits humains et la réalisation de l'égalité des sexes deviennent une réalité pour l'ensemble du Continent.

María Isabel Chamorro
Présidente, 2013-2015
Commission interaméricaine des femmes

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport présente les activités réalisées par la Commission interaméricaine des femmes (CIM) en exécution de ses mandats pour la période comprise entre mars 2013 et février 2014, dérivés du *Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme, et de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes* (PIA), du *Plan stratégique de la CIM 2011-2016*, de résolutions spécifiques de l'Assemblée générale de l'OEA, d'accords adoptés par le Comité directeur de la CIM 2011-2012 au cours de sa Troisième session ordinaire (17 et 18 avril 2012 à Washington, D.C.) , ainsi que de la déclaration et des résolutions adoptées par la Trente-sixième Assemblée des Déléguées de la CIM (29 et 30 octobre 2012, San José, Costa Rica).

À titre de suivi des multiples mandats confiés par l'Assemblée générale de l'OEA au Secrétariat général relativement au renforcement de la CIM¹, le Secrétaire général a fourni un appui politique important à la CIM, au cours de la période examinée, par le biais de sa participation et celle du Secrétaire général adjoint, à divers événements organisés par la Commission. Un appui a également été fourni à la CIM dans la recherche de ressources pour des projets existants et nouveaux.

L'exécution du mandat de renforcement de la CIM passe par l'accroissement de la coordination interne avec tous les secteurs de l'Organisation et par une participation continue à ses activités pour assurer l'intégration d'une perspective des droits et de l'égalité des sexes. Elle inclut également la mise en œuvre d'un Programme sur l'égalité entre les sexes pour le Secrétariat général de l'OEA, ainsi qu'un appui technique aux divers secrétariats et aux pays membres de l'Organisation.²

La CIM a fait des progrès dans la coordination et la collaboration avec les principaux secteurs de l'OEA, en contribuant à une meilleure compréhension des impacts négatifs des disparités sexospécifiques dans chacun des domaines thématiques pour assurer que les politiques publiques et les stratégies d'action contribuent à l'élimination des disparités entre les femmes et les hommes dans les pays des Amériques.

Au cours de cette période, la CIM a reçu 3 mandats de l'Assemblée générale et 11 mandats spécifiques de son Comité directeur. Les 3 mandats de l'Assemblée générale sont de caractère continu et permanent, c'est-à-dire qu'ils doivent toujours être en voie d'exécution. En ce qui concerne les mandats du Comité directeur, 9 ont été exécutés dans leur totalité et 2 sont en voie d'exécution.

Pour la mise en œuvre des mandats en question, une série d'activités ont été élaborées. Elles sont présentées dans le rapport, classées dans les domaines identifiés comme « piliers » de l'Organisation des États Américains : i) démocratie et gouvernance, ii) droits humains, iii) sécurité multidimensionnelle, iv) développement intégré.

1. AG/RES. 1451 (XXVII-O/97), AG/RES. 1592 (XXVIII-O/98), AG/RES. 1625 (XXIX-O/99), AG/RES. 1777 (XXXI-O/01), AG/RES. 1941 (XXXIII-O/03), AG/RES. 2021 (XXXIV-O/04), AG/RES. 2124 (XXXV-O/05), AG/RES. 2161 (XXXVI-O/06), AG/RES. 2323 (XXXVII-O/07), AG/RES. 2441 (XXXIX-O/09), AG/RES. 2560 (XL-O/10), AG/RES. 2685 (XLI-O/11); AG/RES. 2710 (XLII-O/12); y AG/RES. 2770 (XLIII-O/13).

2. Pour de plus amples informations sur les avances réalisées au niveau du Secrétariat général sur l'intégration d'une approche des droits et de l'égalité des sexes, consulter le *Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du « Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme, et de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes » conformément à la Résolution AG/RES. 2770 (XLIII-O/13)*, document CIM/doc.124/14.

I. ORIGINES, FONDEMENTS JURIDIQUES, STRUCTURE ET OBJECTIFS

La CIM a été créée à l'occasion de la 6^e Conférence internationale américaine (La Havane, 1928) sur la base d'un engagement de préparer « l'information juridique et de toute autre nature qui pourrait être jugée appropriée pour que la 7^e Conférence internationale américaine puisse aborder l'étude de l'égalité civile et politique de la femme dans le Continent ».

Lors de la 9^e Conférence internationale américaine (Bogota, 1948), il a été procédé à l'approbation du premier Statut de la Commission, lequel a permis de consolider la structure de cette dernière et a autorisé le Secrétaire général de l'OEA à établir le Secrétariat exécutif de la CIM.

En 1953, la Commission a passé un accord avec le Conseil permanent de l'OEA par lequel la CIM est reconnue comme un organisme interaméricain spécialisé de caractère permanent doté d'une autonomie technique pour la réalisation de ses objectifs.

Lors de la 10^e Conférence interaméricaine (Caracas, 1954), le Statut de la CIM a été modifié pour ratifier son caractère d'organisme spécialisé permanent. Les pouvoirs de la Commission ont également été élargis et il lui a été donné la possibilité de modifier son Statut par elle-même à l'avenir.

Par la suite, en 1978, et conformément aux dispositions de l'article 134 de la Charte de l'OEA et aux Normes relatives à l'application et la coordination des dispositions de la Charte sur les Organes spécialisés interaméricains, un nouvel accord a été passé entre la CIM et l'OEA.

À titre de principal forum continental sur les droits des femmes et l'égalité entre les sexes, la CIM met en relation les engagements pris au niveau international sur les droits humains des femmes avec la politique publique effective au niveau national, afin d'appuyer la pleine citoyenneté politique, économique et sociale des femmes. La CIM répond aux droits et aux demandes des femmes dans cinq milieux clés: i) la démocratie et la gouvernance; ii) les droits humains; iii) la sécurité multidimensionnelle; iv) le développement intégré; v) l'institutionnalisation d'une approche des droits et de l'égalité des sexes dans le travail de l'OEA et des ses États membres. Dans le cadre de ces domaines, la CIM fournit un appui technique au niveau légal, politique et programmatique, gère des projets régionaux spécifiques et utilise la gestion participative des connaissances pour assurer que les discussions et les décisions politiques et programmatiques sont basées sur des données probantes.

La CIM réalise ses objectifs au moyen des organes suivants: l'Assemblée des Déléguées; le Comité directeur, composé de la Présidente, de trois Vice-présidentes et de cinq représentantes des pays membres, toutes élues par l'Assemblée; le Secrétariat permanent, qui exerce les fonctions administratives, techniques et exécutives de la Commission. L'Assemblée des Déléguées est l'autorité suprême de la CIM, et ses résolutions, conjointement à celles de l'Assemblée générale de l'OEA, fixent les lignes directrices du travail de la CIM.

Le Statut de la CIM octroie aux gouvernements qui ont accredité des observateurs permanents auprès de l'OEA le statut d'observateurs permanents auprès de la CIM.

II. ACTIVITÉS DES RESPONSABLES DE LA CIM

À titre de suivi de la résolution CIM/RES. 257 (XXXV-O/10), adoptée par la Trente-cinquième Assemblée des Déléguées de la CIM (3 au 5 novembre 2010, Mexico), la Trente-sixième Assemblée des Déléguées de la CIM a eu lieu les 29 et 30 octobre 2012 à San José, Costa Rica.

Au cours de cette Assemblée, il a été procédé à l'élection du Comité directeur pour la période 2013-2015:

Présidente:	Costa Rica (María Isabel Chamorro)
Vice-présidentes:	Haïti (Marie Yanick Mézile) Panama (Markelda Montenegro de Herrera) Uruguay (Beatriz Ramírez Abella)
Membres:	Barbade, États-Unis, Guatemala, Mexique et Pérou

Au cours de cette période, la Présidente de la CIM, Maureen Clarke Clarke (Costa Rica), a démissionné de ses fonctions de Présidente (31 juillet 2013). Conformément à l'article 19 du Statut de la CIM, les membres du Comité directeur (Barbade, Costa Rica, États-Unis, Guatemala, Haïti, Mexique, Pérou et Uruguay) ont élu par acclamation la Vice-présidente de la CIM, Markelda Montenegro de Herrera (Panama), Présidente intérimaire, fonctions qu'elle a exercées entre le 1^{er} août et le 26 septembre 2013. Le 27 septembre, la nouvelle Déléguée titulaire du Costa Rica, María Isabel Chamorro, a assumé la présidence de la CIM. Haïti, le Panama et l'Uruguay continuent d'exercer les fonctions de vice-présidentes.

La Présidente de la CIM

La Présidente de la CIM, Maureen Clarke Clarke, a participé aux événements suivants:

- La première session ordinaire du Comité directeur de la CIM 2013-2015 (28 février-1^{er} mars 2013 à Washington, D.C., États-Unis;
- La table ronde sur « Les droits des femmes : de la loi à la pratique » pour lancer la célébration du 85^e anniversaire de la Commission interaméricaine des femmes, au cours de laquelle les experts ont partagé des informations, des bonnes pratiques et d'autres réflexions sur les opportunités et les défis qui se présentent dans la mise en œuvre du cadre juridique international et national en matière de droits des femmes et ils ont identifié des politiques publiques concrètes pour faire avancer la jouissance effective de ces droits pour toutes les femmes du Continent.
- La 57^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW, du 4 au 15 mars 2013, New York, États-Unis). Au cours de son intervention dans le cadre de cette réunion, dont le thème principal était « L'élimination et la prévention de toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles ». La Présidente a insisté sur l'importance des outils régionaux de lutte contre la violence faite aux femmes, notamment la Convention de Belém do Pará. Il en est résulté, pour la première fois, une mention dans les conclusions retenues par la CSW sur les instruments juridiques régionaux et les résultats de leurs mécanismes de suivi.
- L'événement parallèle à la quarante-troisième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA (3 juin, La Antigua, Guatemala) sur les « Femmes et drogues dans les Amériques : Un diagnostic en construction » au cours duquel les experts ont échangé des connaissances sur la façon dont les femmes participent au thème des drogues et ils ont identifié des domaines concrets dans lesquels il est nécessaire d'améliorer la recherche, les politiques publiques et les programmes axés sur les droits humains et l'égalité des sexes.
- La quarante-troisième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA (3 au 5 juin 2013, La Antigua, Guatemala), au cours de laquelle les rapports annuels de la CIM ont été présentés.

- Le lancement de l'étude de la CIM et de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) « L'enjeu de la parité : démocratisation du système politique en Amérique latine (les cas de l'Équateur, de la Bolivie et du Costa Rica » (19 juin, San José, Costa Rica).

La Présidente de la CIM, María Isabel Chamorro, a participé aux événements suivants:

- La 12^e Conférence régionale sur la femme d'Amérique latine et des Caraïbes (15 au 18 octobre, Saint-Domingue, République dominicaine), dont le thème principal était « L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les technologies de l'information et des communications » et qui a mené à l'adoption du *Consensus de Saint-Domingue*, une série d'accords ambitieux pour faire avancer les droits des femmes et l'égalité des sexes dans les domaines suivants: i) technologies de l'information et des communications; ii) autonomisation économique des femmes; iii) santé sexuelle et santé reproductive des femmes; iv) élimination de la violence faite aux femmes; v) autonomisation des femmes pour la participation politique et la prise de décisions; vi) mécanismes pour l'autonomisation des femmes.
- La Cinquième Conférence des États parties à la Convention de Belém do Pará (18 et 19 novembre 2013, Washington, D.C., États-Unis), au cours de laquelle les États ont examiné le thème du renforcement du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention (MESECVI) et ils ont obtenu une série d'accords sur ce thème, ainsi que la célébration du vingtième anniversaire de la Convention.³
- La deuxième session ordinaire du Comité directeur de la CIM 2013-2015 (20 novembre 2013, Washington, D.C., États-Unis)

Au cours de la période de ce rapport, les Présidentes de la CIM ont émis les messages commémoratifs suivants:

- Journée de la femme des Amériques (18 février 2013), la Présidente de la CIM, Maureen Clarke, a émis un message par lequel elle a annoncé la célébration du 85^e anniversaire de la CIM et a mis l'accent sur les avancées de la CIM relativement à la consolidation et à la promotion d'un cadre juridique international pour les droits des femmes et l'égalité des sexes. Elle a également mis en relief les défis persistants pour la pleine citoyenneté des femmes et a décrit ses priorités à la présidence pour les prochaines années: i) la violence faite aux femmes comme une question de sécurité citoyenne; ii) les politiques et les systèmes de protection comme une condition nécessaire pour l'autonomie économique; et finalement iii) la participation politique des femmes.

3. Pour de plus amples informations sur le travail du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará (MESECVI) et les résultats de la Cinquième Conférence des États parties, voir le Rapport sur la mise en œuvre de la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, « Convention de Belém do Pará » en application de la Résolution AG/RES.2803/13 (XLIII-O/13) (CIM/doc.125/14)

III. EXÉCUTION DES MANDATS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEALORS DE SA QUARANTE-TROISIÈME SESSION ORDINAIRE

Mandat	État d'achèvement	Commentaires
AG/RES. 2770 (XLIII-O/13) « Promotion des droits humains de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes et renforcement de la Commission interaméricaine des femmes »	Permanent	<ul style="list-style-type: none"> - La CIM a continué d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PIA.⁴ - La mise en œuvre du Plan stratégique de la CIM 2011-2016 s'est poursuivie - La mise en œuvre du Programme de travail triennal 2013-2015 a commencé - Des accords et activités de collaboration avec des organismes internationaux, des groupes de la société civile et des institutions universitaires et de recherches ont été mis en marche - La visibilité de la CIM dans la région a été renforcée au moyen d'initiatives de communication et de diffusion
AG/RES.2803/13 (XLIII-O/13) « Mise en œuvre de la convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará) »	Permanent	<ul style="list-style-type: none"> - La CIM travaille en permanence comme Secrétariat du MESECVI.⁵ - La deuxième Ronde de suivi des recommandations s'est poursuivie, y compris l'adoption et la circulation d'un <i>Système d'indicateurs de progrès pour la mesure de la mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará</i> - La 5^e Conférence des États parties a eu lieu à Washington, D.C. les 18 et 19 novembre 2013 - La 10^e Réunion du Comité des experts du MESECVI a eu lieu à Washington, D.C., les 11 et 12 septembre 2013.
AG/RES. 2802 (XLIII-O/13) « Promotion et protection des droits humains des personnes vulnérables au VIH/sida, qui vivent avec le VIH/sida et sont touchées par ce dernier dans les Amériques »	Permanent	<ul style="list-style-type: none"> - L'OEAL a signé un accord de collaboration avec ONUSIDA (janvier 2014), lequel prévoit une collaboration accrue avec la CIM (entre autres organes du SG) - Le Secrétariat de la CIM entretient une collaboration avec ONUSIDA pour l'élaboration de matériaux visant à promouvoir les droits humains des jeunes femmes vivant avec le VIH. - La CIM a signé un accord de collaboration avec la Fondation Más Paz, Menos SIDA

4. Pour de plus amples informations sur les avancées réalisées au niveau du Secrétariat général sur l'intégration d'une approche des droits et de l'égalité des sexes, consulter le *Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du « Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme, et de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes » conformément à la Résolution AG/RES. 2770 (XLIII-O/13)*, document CIM/doc.124/14.

5. Pour plus d'informations sur le travail du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará (MESECVI) et les résultats de la Cinquième Conférence des États parties, voir le *Rapport sur la mise en œuvre de la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, « Convention de Belém do Pará », en application de la Résolution AG/RES.2803/13 (XLIII-O/13)* (CIM/doc.125/14).

IV. APPLICATION DES ACCORDS ADOPTÉS DANS LE CADRE DES SESSIONS ORDINAIRES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CIM 2013-2015

La première session ordinaire du Comité directeur de la CIM 2011-2012 (avril 2011) a adopté le *Plan stratégique de la CIM 2011-2016*,⁶ qui a comme stratégies principales:

- i) la coordination et l'harmonisation des actions de la CIM avec celles de l'OEA;
- ii) l'institutionnalisation de l'approche des droits et de l'égalité des sexes dans les principaux forums, programmes et dans la planification institutionnelle de l'organisation. Le Plan est structuré sur la base de quatre domaines programmatiques pour harmoniser et coordonner les actions de la CIM avec les quatre piliers thématiques de l'OEA, ses programmes, forums et stratégies:
 - Citoyenneté politique effective des femmes pour la démocratie et la gouvernance
 - Sécurité et citoyenneté économique des femmes
 - Droits humains des femmes et violence sexospécifique,
 - Sécurité citoyenne basée sur une approche sexospécifique.

Première session ordinaire du Comité directeur de la CIM 2013-2015
(28 février – 1^{er} mars 2013, Washington, D.C.)

Accord		État d'achèvement
1	Vu le Rapport des activités de la Présidente et du Secrétariat exécutif de la CIM, contenu dans le document CIM/CD/doc.4/13, et vu l'importance qu'a l'approche des droits humains des femmes et de l'équité et de l'égalité entre les sexes pour le travail de l'OEA, il est demandé au Secrétaire général de soumettre ce thème au Conseil permanent de l'OEA dans le but d'intégrer une perspective de genre de manière transversale dans le travail de l'Organisation.	En cours d'achèvement Le travail d'intégration de la perspective de genre dans les activités de l'OEA est un travail permanent du Secrétariat de la CIM.
2	Vu le projet de « Plan de travail de la Présidence de la CIM 2013-2015 », contenu dans le document CIM/CD/doc.7/13 et en prévision de la célébration du 20 ^e anniversaire de l'adoption de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará, 1994) et du 10 ^e anniversaire de la création de son Mécanisme de suivi (MESECVI, 2004) en 2014, il est demandé: <ol style="list-style-type: none"> 1. Au Secrétariat exécutif de la CIM et au Secrétariat technique du MESECVI, élaborer un document d'évaluation des 20 années d'existence de la Convention de Belém Do Pará – au niveau sous-régional et continental – axé sur la signification et l'influence de la Convention sur les législations et politiques publiques de prévention et de prise en charge, en plus du thème de la traite, aux fins de présentation et d'examen lors de la Deuxième Session ordinaire du Comité directeur de la CIM 2013-2015, qui se tiendra au cours du dernier trimestre de 2013; 2. Au Comité directeur, aux Déléguées de la CIM et au Secrétariat exécutif de la CIM, organiser, en 2014, des forums ou rencontres d'évaluation nationales et sous-régionales sur la mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará, pour lesquels ils pourront prendre comme point de départ le 	En cours d'achèvement 1. Un projet de document d'évaluation est en voie d'élaboration et sera distribué en temps opportun aux Déléguées de la CIM pour recueillir leurs commentaires et observations. 2. Le Secrétariat a reçu des expressions d'intérêt de divers États pour l'organisation de forums continentaux et sous-régionaux au cours de 2014. Les Déléguées seront informées en temps utile si l'un ou l'autre de ces forums se concrétisera.

6. Disponible sur le site: <http://www.oas.org/es/cim/plan.asp>

	Accord	État d'achèvement
	<p>document élaboré par le Secrétariat exécutif de la CIM, dans le cadre des ressources financières et humaines disponibles;</p> <p>3. Au Comité directeur et au Secrétariat exécutif de la CIM, élaborer la proposition pour un Forum continental «Évaluation de la Convention de Belém do Pará: 20 ans de prévention, de sanction et d'élimination de la violence contre la femme», y compris un projet de programme pour la mobilisation des ressources nécessaires pour la tenue du forum en question.</p> <p>4. Au Conseil permanent de l'OEA, incorporer la célébration du 20^e anniversaire de la Convention de Belém do Pará et le 10^e anniversaire du MESECVI dans le travail et les accords finaux de la 43^e Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA.</p>	<p>3. Le Secrétariat a conclu un accord avec le Gouvernement du Brésil relativement à la tenue d'un Forum continental Belém do Pará +20, du 19 au 21 novembre 2014 à Brasilia.</p> <p>4. La célébration du vingtième anniversaire de la Convention de Belém do Pará a été incluse dans la résolution AG/RES.2803/13 (XLIII-O/13) de la 43^e Assemblée générale de l'OEA</p>
3	<p>Vu le projet de Stratégie pour le renforcement de la relation entre la CIM et la société civile, contenu dans le document CIM/CD.doc.6/13, il est demandé au Secrétariat exécutif de la CIM:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. d'incorporer les commentaires fournis par les Déléguées lors de cette session et faire circuler un projet révisé de la Stratégie pour recueillir les commentaires des Déléguées dans un délai de moins de 90 jours; 2. Sur la base des commentaires reçus, élaborer une version révisée de la Stratégie pour la soumettre à l'examen de la deuxième Session ordinaire du Comité directeur de la CIM 2013-2015, y compris; <ol style="list-style-type: none"> a. Une liste des organisations enregistrées auprès de l'OEA qui travaillent dans les thèmes de la parité des sexes, des droits des femmes et/ou des droits humains; b. Une analyse de la participation de ces organisations aux activités existantes de l'OEA. 	<p>Achévé</p> <p>La version révisée de la Stratégie (CIM/doc.6/13 rev.1) a été distribuée aux Déléguées le 07/11/13.</p> <p>Elle incorporait les commentaires reçus des Déléguées jusqu'à présent.</p>
4	<p>Vues les constatations préliminaires de l'étude sur les femmes et les drogues dans les Amériques, il est demandé:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au Secrétariat exécutif de la CIM, de demander aux Déléguées de fournir des informations et, si elles sont disponibles, des données statistiques sur la situation particulière dans leurs pays; 2. Au Secrétariat exécutif de la CIM, de compléter l'étude avec ces informations et de la diffuser largement dans la région pour accroître la visibilité de l'aspect sexospécifique de la problématique de la drogue dans les Amériques; 3. À la Présidente de la CIM, de participer à la Quarante-troisième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, qui se tiendra à La Antigua, Guatemala, du 3 au 6 juin 2013, pour assurer que le travail et les accords finaux de cette Assemblée tiennent compte de ces dimensions sexospécifiques. 	<p>Achévé</p> <p>Un questionnaire sur la discussion du thème des drogues dans une perspective sexospécifique a été distribué aux États membres de l'OEA le 14/05/13.</p> <p>Les réponses reçues ont été incorporées au projet de rapport de la CIM, qui est en voie de révision par un Groupe d'experts avant d'être publié.</p> <p>La Présidente de la CIM, Maureen Clarke Clarke, a participé à l'Assemblée générale de l'OEA et à un événement parallèle organisé par la CIM « Femmes et drogues dans les Amériques : un diagnostic en construction »</p>
5	<p>À titre de suivi de la résolution CIM/RES. 260 (XXXVI-O/12), adoptée par la Trente-sixième Assemblée des Déléguées de la CIM, il est demandé au Secrétariat exécutif de la CIM de finaliser la</p>	<p>Achévé</p> <p>La proposition a été finalisée et</p>

Accord		État d'achèvement
	proposition « Développement des capacités pour l'intégration d'une approche des droits et de l'égalité des sexes dans la gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles dans les Amériques », contenu dans le document CIM/CD/doc.33/12, et la distribuer au Comité directeur avec un plan de mobilisation des ressources, pour que le Comité puisse appuyer ces efforts.	approuvée par la Commission d'évaluation des projets de l'OEA. En ce moment, il n'y a plus de fonds pour sa mise en œuvre et le Secrétariat cherche à identifier des donateurs possibles.
6	En prévision de la Douzième Conférence régionale sur la femme d'Amérique latine et des Caraïbes, qui se tiendra à Saint-Domingue du 14 au 18 octobre 2013, nous demandons: <ol style="list-style-type: none"> 1. Au Secrétariat exécutif de la CIM qu'il continue de distribuer aux Déléguées des informations sur les perspectives de genre et la participation des femmes et des filles aux technologies de l'information et des communication (TIC) dans les Amériques; 2. À la Présidente qu'elle participe à cette Conférence en représentation de la CIM, pour consolider la collaboration entre la CIM et la CEPAL. 	Achévé La Présidente de la CIM a participé à la Conférence et le Secrétariat a participé à la XXI ^e Réunion des organismes spécialisés et autres organisations des Nations Unies sur les avances des femmes (14 octobre)
7	Comme suite à la résolution CIM/RES. 264 (XXXVI-O/12, adoptée par la Trente-sixième Assemblée des Déléguées de la CIM, ainsi qu'au rapport des activités de la Présidente et du Secrétariat exécutif: <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Comité directeur s'engage à donner suite à la célébration du 85^e anniversaire; 2. Il demande au Secrétariat exécutif de la CIM d'organiser, dans le cadre de la deuxième Session ordinaire du Comité directeur de la CIM 2013-2015, un événement pour souligner les avances de la CIM dans la promotion et la protection des droits des femmes et d'identifier les défis principaux à leur pleine citoyenneté, événement qui reçoit l'appui du Comité pour l'identification d'experts potentiels et la mobilisation de ressources. 	Partiellement achevé Le Secrétariat de la CIM a donné suite à la célébration du 85 ^e anniversaire de la CIM (voir la section V pour plus de détails) En raison d'un manque de ressources financières, il n'a pas été possible de réaliser un événement pour mettre en valeur les avances de la CIM au cours de ses 85 premières années d'existence.

Deuxième session ordinaire du Comité directeur de la CIM 2013-2015
(20 novembre 2013, Washington, D.C.)

Accord		État d'achèvement
1	Vus les débats actuels au sujet de la vision stratégique de l'OEA, le Comité directeur convient: <ol style="list-style-type: none"> 1. Par l'entremise de la Présidente, d'envoyer un message au Président du Groupe de travail sur la vision stratégique de l'OEA pour souligner l'importance du travail de la CIM et la nécessité d'affecter les ressources humaines et financières de façon régulière; 2. De demander au Secrétariat qu'il tienne les Déléguées au courant des résultats du processus de travail du Groupe en question; 3. De demander que le thème soit inclus dans l'ordre du jour de la prochaine session du Comité directeur de la CIM 2013-2015. 	En cours d'achèvement
2	Vues les avances de la CIM dans le domaine de la citoyenneté	En cours d'achèvement

Accord		État d'achèvement
	<p>politique des femmes des Amériques, le Comité directeur convient:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. De diffuser et de promouvoir les études de la CIM sur la citoyenneté politique des femmes au niveau national, y compris, dans la mesure du possible, par le biais d'activités de lancement; 2. De faire parvenir au Secrétariat exécutif de la CIM des propositions concrètes d'événements pour appuyer la participation, la représentation et le leadership politique des femmes, dans le but d'élaborer un calendrier. 	<p>Le Secrétariat de la CIM a fait circuler largement les études de la CIM sous forme imprimée et digitale</p> <p>Divers événements de lancement ont été prévus au cours de 2014, ainsi que d'autres activités de suivi de ces lignes de travail</p> <p>En plus des études en soi, le Secrétariat est à travailler sur d'autres matériaux de diffusion pour faire connaître à une plus vaste audience les données et recommandations</p>
3	<p>Vu le projet de stratégie pour le renforcement de la coordination entre la CIM et la société civile, contenu dans le document CIM/CD.doc.6/13 rev.1, le Comité directeur convient:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. De demander au Secrétariat de la CIM de faire circuler une version révisée du document avec les commentaires qui auront été faits par les Déléguées, aux fins d'examen lors de la prochaine session du Comité directeur. 	<p>En cours d'achèvement</p> <p>La version révisée de la Stratégie (CIM/doc.6/13 rev.1) a été distribuée aux Déléguées le 07/11/13.</p> <p>Les commentaires reçus des Déléguées à ce jour y ont été incorporés.</p> <p>Le document sera examiné au cours de la troisième session ordinaire du Comité directeur, programmée provisoirement pour le 8 avril à Mexico, D.F.</p>

V. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT DE LA CIM: MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE LA CIM 2011-2012

a. Citoyenneté politique substantive des femmes pour la démocratie et la gouvernance

Développement des capacités de leadership et incidence sur les politiques publiques en faveur de l'égalité hommes-femmes

Depuis cinq ans, grâce à des dialogues et à des consultations nationales, l'Organisation des États Américains et le Programme des Nations unies pour le développement essaient de mettre au point un processus pour parvenir à un consensus sur les principaux défis auxquels sont confrontés les pays désireux de renforcer la démocratie et la gouvernance en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce processus vise la construction d'une vision commune de la démocratie à laquelle aspirent les citoyens de la région, et une nouvelle conceptualisation du système démocratique et des nouvelles formes de participation politique.

Il faudra, au cours de ce processus, étudier plus à fond les visions, les droits et les aspirations des femmes ainsi que la dimension « genre ». Le cadre qui a été élaboré doit être élargi pour prendre en compte l'exercice des droits humains des femmes et exécuter les engagements souscrits par les États membres dans le cadre de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et

l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará).

C'est dans ce contexte que la CIM a mis en œuvre le projet « Développement des capacités de leadership et incidence sur les politiques publiques en faveur de la parité hommes-femmes », financé par l'Agence espagnole de coopération internationale (AECID), le Secrétariat des relations extérieures du Mexique, ONU Femmes et International IDEA. Du fait du changement des priorités dans l'orientation des travaux de coopération de l'AECID, ce projet, initialement prévu pour trois ans, s'est terminé en juillet 2012, à la fin de sa deuxième année.

En dépit de cette situation, le Secrétariat de la CIM a réussi à maintenir un certain appui aux activités lancées dans le cadre de ce projet, avec les résultats concrets suivants:

- Publication, en juillet 2013, de l'étude *L'enjeu de la parité: démocratisation du système politique en Amérique latine (les cas de l'Équateur, de la Bolivie et du Costa Rica)*,⁷ en collaboration avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA). Cette étude documente et analyse, de manière critique et systématique, les processus qui ont amené à l'approbation de la parité, en identifiant les facteurs et acteurs pertinents qui ont eu une influence et en évaluant les processus de mise en œuvre des normes en question.
- Publication, en septembre 2013, de l'étude *La citoyenneté des femmes dans les démocraties des Amériques*,⁸ en collaboration avec International IDEA et ONU Femmes. Cette étude est le résultat du travail du Groupe de travail régional : Pleine citoyenneté des femmes pour la démocratie, lancé en septembre 2011 et qui a été présenté au cours du Deuxième Forum continental « Citoyenneté des femmes pour la démocratie », organisé du 18 au 21 juillet à Saint-Domingue, République dominicaine. L'étude fait une réflexion et jette un regard critique sur la démocratie sous différentes perspectives, visions, préoccupations et propositions. Le travail contribue une analyse du système démocratique qui va au-delà de la dimension représentative et des institutions, en incluant d'autres milieux de la vie sans prendre en considération la notion classique de la citoyenneté – y compris la sexospécificité, l'interculturalité, la pluriethnicité, la citoyenneté sexuelle et reproductive, ainsi que la citoyenneté globale, entre autres.

Ces deux études ont été lancées formellement dans le cadre d'un séminaire international organisé par le Secrétariat de la CIM, le 19 septembre 2013 à Washington, D.C. pour approfondir le débat sur la parité et autres mesures spéciales pour garantir les droits électoraux et la représentation politique des femmes. Le séminaire a été organisé en deux volets, le premier sur les expériences de la parité des sexes dans la région a réuni les participantes suivantes: Beatriz Llanos, consultante d'International IDEA; Marlene Choque, représentation présidentielle Agenda Patriótica 2025 de Bolivie; Roxana Silva, conseillère nationale du Conseil national électoral de l'Équateur. Le deuxième volet, sur les perspectives de la représentation politique des femmes a réuni les visions et observations d'expertes éminentes de la sexospécificité telles que María del Carmen Alanís, juge au Tribunal électoral du pouvoir judiciaire de la Fédération du Mexique; María José Lubertino, législatrice de la ville de Buenos Aires, Argentine; Lisa M. Shoman, sénatrice de l'opposition, Belize; Glynis Roberts, leader politique du Front national uni de la Grenade; Susan Markham, directrice pour la participation politique de la femmes, Institut national de la démocratie (NDI).

7. CIM. *L'enjeu de la parité : démocratisation du système politique en Amérique latine (les cas de l'Équateur, de la Bolivie et du Costa Rica)*. Washington, D.C.: Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des États Américains, 2013. Disponible sur:

<http://www.oas.org/es/cim/democracia.asp>

8. CIM. *La citoyenneté des femmes dans les démocraties des Amériques*. Washington, D.C.: Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des États Américains, 2013. Disponible sur: <http://www.oas.org/es/cim/democracia.asp>

Avec l'appui du Gouvernement des États-Unis, le chapitre de l'étude sur la citoyenneté des femmes dans les démocraties des Caraïbes anglophones⁹ a été mis en page, imprimé et distribué en anglais comme un document séparé. Au sujet de ce document, la CIM est à organiser une série d'activités pour visibiliser et promouvoir la participation, la représentation et le leadership des femmes des Caraïbes dans les institutions et les processus démocratiques de leurs pays.

L'objectif des deux études et du travail de suivi que réalisera le Secrétariat de la CIM est de continuer à approfondir l'analyse des points forts et des points faibles des systèmes démocratiques actuels pour servir de garants de la pleine jouissance des droits des femmes. Ce dialogue continental a rendu possible la participation d'une représentation vaste et diverse de femmes qui travaillent dans le milieu de la démocratie, de la politique et des droits des femmes dans la région, au nombre desquelles on retrouve des ministres, des parlementaires, des ambassadrices, des responsables des gouvernements locaux, des organisations de droits humains, des organisations et réseaux de femmes, des activistes et des universitaires, ainsi que des organismes intergouvernementaux.

Les activités s'inscrivent dans le cadre des actions de la CIM pour l'exécution des engagements assumés par les États membres de l'OEA dans la *Déclaration de l'année interaméricaine des femmes « Femmes et pouvoir: pour un monde égalitaire »*, CIM/DEC 10 (XXXV-O/10) et les mandats reçus pour renforcer la CIM comme forum politique continental pour faire avancer les droits et la pleine citoyenneté des femmes dans les Amériques.

Deuxième consultation des parlementaires des Amériques

La Première Consultation de parlementaires des Amériques a été organisée parallèlement au Deuxième Forum continental, soit le 18 juin 2012 à Saint-Domingue, en collaboration avec le Réseau de femmes parlementaires des Amériques de la Confédération des Parlements des Amériques (COPA) et la Commission des questions de parité des sexes de la Chambre des députés de la République dominicaine. Cette rencontre a rassemblé les présidentes des commissions de l'égalité des sexes des organes législatifs et parlementaires des pays des Amériques dans le but d'identifier les principaux problèmes, priorités et stratégies pour encourager l'égalité entre les hommes et les femmes dans le programme législatif en application des traités contraignants internationaux en la matière, tels que ratifiés par les États.

À la suite de cette rencontre, le 14 octobre 2013, la Deuxième Consultation de parlementaires des Amériques a été organisée à Brasilia, à nouveau en collaboration avec le Réseau des femmes parlementaires des Amériques et dans le cadre de la réunion annuelle de la COPA. Cette deuxième consultation avait comme objectif de faire avancer le programme législatif dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, dans le cadre des engagements. Dans ce contexte, la priorité a été accordée à trois thèmes d'intérêt particulier pour les femmes du Continent: violence faite aux femmes, droits sexuels et reproductifs, et droit économiques.

La journée a commencé avec la signature d'un accord entre la CIM et Red/COPA pour formaliser la collaboration entre la CIM et les deux organisations ainsi que le développement des activités conjointes jusqu'à la fin de 2014. Elle s'est poursuivie avec un groupe de discussion technique sur les recommandations législatives émanées du Comité de la CEDAW et du Comité d'expertes du MESECVI. Un deuxième groupe de discussion a présenté certaines des initiatives existantes pour renforcer les programmes législatifs pour les droits des femmes, y compris les expériences du Secrétariat pour les

9. CIM. *La citoyenneté des femmes dans les Amériques: les Caraïbes anglophones*. Washington, D.C.: Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des États Américains, 2013, <http://www.oas.org/en/CIM/democracy.asp>

politiques des femmes et la Chambre législative fédérale du Brésil ainsi que le Conseil de l'Europe et l'Union interparlementaire.

Dans la soirée, des groupes de discussion ont été organisés sur les trois thèmes prioritaires de la Consultation, avec les résultats concrets suivants:

- Dans le débat sur la violence sexiste, on a souligné l'importance pour les lois d'incorporer des mécanismes d'*enforcement* (application, exécution), ainsi que des budgets suffisants pour une lutte efficace contre la violence. On a identifié un vide législatif en matière de violence contre les femmes dans le domaine de la politique. En guise de conclusion générale, il a été insisté sur la nécessité pour le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire d'unir leurs efforts à ceux qu'ont fait les législateurs pour l'application des normes approuvées.
- Dans la discussion sur les droits sexuels et reproductifs, on a souligné la nécessité d'élaborer des protocoles pour appliquer les normes existantes dans les pays qui permettent l'avortement thérapeutique. D'autres thèmes ont également été abordés comme l'accès aux méthodes contraceptives, la violence obstétricale, l'éducation sexuelle, l'accès à la santé reproductive des femmes, le problème des grossesses chez les adolescentes et les droits des populations LGBTI. L'influence des pouvoirs de fait pour freiner les progrès en la matière a également été souligné à plusieurs reprises au cours de la discussion. On a souligné, en guise de conclusion générale, que les conséquences de ne pas assurer l'accès à la santé sexuelle et reproductive des femmes au moyen de lois discrimine en particulier contre les femmes les plus pauvres de la région.
- Dans la discussion sur les droits économiques, il a été question de la nécessité de combler le fossé salarial, de garantir l'emploi formel, de promouvoir l'entrepreneuriat et de faire des avancées dans la législation pour assurer le congé de maternité et les services de soins.

Pour l'année 2014, Red/COPA et la CIM ont convenu de réaliser une *troisième Consultation de parlementaires des Amériques*, centrée, dans cette nouvelle édition, sur les bonnes pratiques législatives en matière de droits des femmes.

Démocratisation du système politique et droit électoraux des femmes

Les actions affirmatives – comme les quotas sexospécifiques – et autres mesures comme la parité, adoptées par la majorité des pays latino-américains au cours des deux dernières décennies, au nombre desquelles il convient de mettre en évidence la parité ont eu un effet accélérateur pour l'incorporation des femmes aux institutions représentatives. À ce jour, 17 pays de la région ont institué des quotas de genre pour les candidatures électorales.¹⁰ Quatre de ces pays ont adopté la parité: la Bolivie, le Costa Rica, l'Équateur et le Nicaragua. Les résultats des élections tenues au Nicaragua, en Équateur et au Costa Rica après l'établissement de la parité ont été très favorables sous la perspective du respect des droits. Avec près de 40 % des femmes élues aux parlements nationaux, ils se trouvent parmi les 15 premiers pays du monde avec plus de femmes parlementaires.

Face à cette réalité et dans le cadre de travail continu que réalisent la CIM, le Département pour la coopération et l'observation électorale (DECO) de l'OEA, ONU Femmes, le PNUD, l'Institut national démocrate (NDI) et International IDEA pour éliminer la discrimination envers les femmes dans la participation politico-électorale, un événement international a été réalisé le 30 octobre à Guatemala, Guatemala, en vue d'aborder les opportunités que fournit le processus de réforme de la Loi sur les partis

10. Des lois de quotas/parité ont été approuvés dans les pays suivants: Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Guyana, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay.

au Guatemala pour garantir l'exercice des droits politiques des femmes et l'adoption de la parité hommes-femmes. La table ronde a réuni des femmes éminentes du milieu politique – y compris Silvia Hernández, ancienne députée fédérale et ancienne sénatrice du Mexique; Minou Tavarez Mirabal, députée au Congrès de la République dominicaine; Francisca Morejón, Réseau des femmes politiques, Équateur; Catalina Soberanis, ancienne présidente du Congrès de la République du Guatemala; Magda Cholutío, Association politique des femmes Mayas Moloj; María Eugenia Villagrán de León, présidente du Tribunal électoral suprême du Guatemala; Elizabeth Quiroa Cuellar, déléguée principale du Guatemala auprès de la CIM – pour un débat sur l'importance des mesures spéciales – y compris quotas et parité – pour garantir les droits électoraux et la représentation politique des femmes.

b. Droits humains des femmes et violence sexiste ¹¹

Évaluation des initiatives nationales pour produire des données comparables sur la violence contre les femmes dans les pays de l'OECO

Avec l'appui des gouvernements du Chili, de Trinité-et-Tobago et du Suriname, ce projet d'une durée d'une année produira une évaluation actualisée des stratégies nationales des 6 pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO - Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Vincent-et-les-Grenadines), ainsi qu'une étude comparée.

La phase de recherche du projet passera en revue les initiatives d'entités du gouvernement et de la société civile au cours des dix dernières années (2002-2012) et l'état de la mise en œuvre des plans et des politiques sur la violence contre les femmes. Le diagnostic sous-régional permettra aux formulateurs de politiques de l'OECO de mieux identifier et d'aborder les fossés dans leur réponse face à la violence contre les femmes au niveau national et sous-régional, dans le contexte de leurs engagements pris dans le cadre de la Convention de Belém do Pará.

Le projet fournira une ligne de base pour l'OECO comme ressource stratégique pour aborder le thème de la violence contre les femmes et les résultats seront utilisés pour mettre en évidence la nécessité d'avoir plus de données et des données de meilleure qualité, qui formeront également la base d'une deuxième phase du projet qui, si les fonds nécessaires sont reçus, inclura des enquêtes nationales dans les six pays de l'OECO.

À ce jour, le projet a terminé un exercice de collecte d'information dans chacun des pays de l'OECO, ainsi que des visites pour compléter cette information avec des entrevues directes et une information de première main des parties intéressées. À Antigua-et-Barbuda et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, des groupes de discussion ont également été organisés avec des utilisatrices des services de prise en charge dans les cas de violence familiale. Un des résultats de ces visites a été l'élaboration d'une série de rapports nationaux qui seront validés avec les intervenant(e)s intéressé(e)s dans chacun des pays participants. Trois de ces rapports (Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines) ont déjà été complétés.

Intégration de politiques et programme sur le VIH et la violence contre la femme dans une perspective de droits humains en Amérique centrale et dans les Caraïbes

Comme suite à la Déclaration de San Salvador, adoptée par la CIM en novembre 2007, la CIM a exécuté ce projet entre septembre 2008 et janvier 2012 avec un financement de l'AECID. Même si le

11. Pour de plus amples informations sur le travail du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará (MESECVI) et les résultats de la Cinquième Conférence des États parties, voir le Rapport sur la mise en œuvre de la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, « Convention de Belém do Pará » en application de la Résolution AG/RES.2803/13 (XLIII-O/13) (CIM/doc.125/14).

projet en lui-même est terminé, la CIM a continué de travailler dans ce domaine en réponse aux demandes formulées par les partenaires du projet, en particulier la communauté des femmes vivant avec le VIH dans les Amériques, avec les résultats concrets suivants:

- Adoption par l'Assemblée générale de l'OEA de la résolution AG/RES. 2802 (XLIII-O/13) « Promotion et protection des droits humains des personnes vulnérables au VIH/sida, qui vivent avec le VIH/sida et sont touchées par ce dernier dans les Amériques », qui cherche à encourager des actions dans divers domaines:
 - L'analyse, de la part de la CIM et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) du cadre juridique et réglementaire relativement au VIH dans les États de la région - sur la base des engagements que les États ont pris par le biais d'instruments internationaux et interaméricains – pour identifier les obstacles auxquels font face les personnes vivant avec le VIH dans le plein exercice de leurs droits humains;
 - Le travail de l'OEA, en collaboration avec ses partenaires stratégiques, y compris les groupes de femmes vivant avec le VIH, pour appuyer les États dans la formulation et l'application de lois et politiques publiques qui protègent les droits humains des personnes vivant avec la VIH;
 - Un accès facilité aux traitements antirétroviraux pour les personnes vivant avec le VIH, en particulier les femmes enceintes et celles qui allaitent;
 - La participation des personnes vivant avec le VIH, y compris les jeunes femmes, aux espaces de dialogue et de prise de décisions de l'OEA.
- La signature d'un accord de collaboration entre la CIM et la Fondation Más Paz Menos SIDA, qui cherche à unir et à compléter les efforts des deux organismes pour promouvoir et défendre les droits humains des personnes vulnérables au VIH/sida, vivant avec le VIH/sida et celles qui en sont affecté dans les Amériques;
- L'élaboration, en coordination avec les bureaux d'ONUSIDA pour l'Amérique latine et les Caraïbes, d'un «*Toolkit*» pour renforcer l'exercice des droits humains des jeunes femmes vivant avec le VIH dans la région, qui sera publié au début de 2014;
- L'élaboration d'un accord de collaboration entre l'OEA et ONUSIDA pour renforcer la garantie et la protection des droits humains des personnes vulnérables au VIH/sida, vivant avec le VIH/sida et celles qui en sont affecté dans les Amériques.

Les droits des femmes : de la loi à la pratique

Le 1^{er} mars 2013, dans le cadre de la Première Session ordinaire du Comité exécutif de la CIM 2013-2015, une table ronde a été organisée sur le fossé entre les droits des femmes dans la loi et dans la pratique, en cherchant à visibiliser le fait que le cadre juridique international et national sur les droits des femmes n'est pas encore une réalité pour la grande majorité des femmes du Continent. La table ronde a bénéficié de la participation de: Marie Yanick Mézile, Vice-présidente de la CIM et Ministre de la Condition féminine d'Haïti, Tracy Robinson, Commissaire et rapporteure pour les droits de la femme de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH); Teresa Incháustegui de l'Institut de recherches juridiques de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM); Katherine Romero, avocate principale de Women's Link.

Postérieurement, la CIM a reçu une demande de la Cour suprême de justice du Pouvoir judiciaire du Costa Rica pour répéter cette table ronde dans le cadre du Congrès international: administration de la justice et genre (San José, 20 au 22 août 2013). Tracy Robinson n'était pas disponible à ces dates, et c'est ainsi que la table ronde a été répétée avec la participation de Luz Patricia Mejía, le Secrétariat technique du MESECVI et Alda Facio de ILANUD. La table était modérée par la juge Zarela Villanueva, Président de la Cour suprême de justice du Costa Rica.

Justice de genre pour les droits des femmes

Continuant sur cette ligne de travail et avec l'appui du Gouvernement du Canada, la CIM a organisé la Rencontre internationale « Droits humains des femmes: bonnes pratiques dans la justice de genre » du 25 au 27 septembre à Buenos Aires, Argentine, en collaboration et avec l'appui de la Cour suprême de justice de l'Argentine. La réunion avait pour objectif d'analyser la situation actuelle de la justice de genre, en identifiant tant les obstacles persistants que les bonnes pratiques qui existent déjà dans les pays de la région. Sur la base de cette analyse des bonnes pratiques, le séminaire a culminé avec l'identification de domaines spécifiques de coopération continentale pour encourager et renforcer la justice de genre comme un outil puissant dans la lutte contre la discrimination et la violence.

La réunion a identifié 17 bonnes pratiques dans la justice de genre et la réponse face à la violence contre les femmes, y compris les expériences de divers secteurs, notamment la police, le procureur, la cour suprême, le pouvoir exécutif, la société civile, la communauté internationale. Ces pratiques seront systématisées dans un document et dans un recueil virtuel et serviront de base pour le travail futur de la CIM dans le domaine de la justice de genre.

Au cours de la réunion, la CIM a signé un accord de collaboration avec la Cour suprême de justice de l'Argentine, qui cherche à unir et à compléter les efforts des deux organismes dans la promotion et la mise en œuvre de la justice de genre. Sur la base de cet accord, la CIM a élaboré des projets d'accords de collaboration avec les cours suprêmes de Bolivie, du Costa Rica, d'El Salvador, du Mexique et du Venezuela.

En 2014, ces pratiques et d'autres formeront la base d'une plateforme virtuelle de justice de genre dont l'objectif est de transmettre des outils concrets au personnel de l'administration de la justice chargé de protéger les droits des femmes et de satisfaire à leurs obligations de diligence voulue. En plus de systématiser le travail réalisé à ce jour, la plateforme servira également d'espace permanent d'appui technique et d'échange d'information et d'expériences, y compris les bonnes pratiques, entre les cours suprêmes et d'autres instances de la région, ainsi qu'entre elles et les systèmes de protection des droits humains tant interaméricains qu'internationaux.

Les participants à la rencontre ont également identifié une série de lacunes dans la capacité du système de justice de répondre de manière effective aux droits des femmes, notamment une absence de sensibilité face à ces droits et aux instruments juridiques nationaux, interaméricains et internationaux que les protègent, ainsi qu'un manque de capacité du système de justice en général d'appliquer le cadre juridique existant d'une manière efficace, consistante et libre de discrimination, de préjugés et de stéréotypes.

Concrètement, les recommandations qui sont ressorties de la rencontre ont inclus, entre autres:

- Introduire la perspective de genre dans les enquêtes et les procès relatifs aux délits dans les plus hautes instances judiciaires de la région;
- Demander que la formation en matière d'enquête et de procès avec une perspective de genre fasse partie du curriculum de formation obligatoire dans la carrière judiciaire;
- Coordonner le travail d'accès à la justice pour les femmes victimes de violence avec les défenseurs publics et les procureurs de la région, les experts, les médecins légistes, la police et tous les intervenants qui accompagnent les victimes de violence dans le processus;
- Déployer des efforts de sensibilisation des intervenants judiciaires et les inclure dans ce processus;
- Compiler la doctrine et la jurisprudence relative à la justice de genre de la Cour

- interaméricaine des droits de l'homme, pour diffuser sa connaissance dans chacun des pays de la région et réaliser également des formations internes sur ces normes;
- Visibiliser les différentes formes de violence contre les femmes;
 - Déterminer des stratégies de diffusion et de vulgarisation des protocoles déjà approuvés en la matière, ainsi que la Convention de Belém do Pará, entre toutes les cours suprêmes de justice de la région, ainsi que dans les écoles judiciaires, par le biais d'ateliers de formation.

Dans ce contexte, la CIM, en collaboration avec les cours suprêmes de l'Argentine et du Mexique, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et avec le Conseil latino-américain des sciences sociales (CLACSO), collaborera à l'élaboration d'un cours de formation virtuel sur la justice en matière de genre pour les droits humains des femmes, destiné au personnel du système d'administration de la justice (juges, procureurs, policiers, défenseurs publics, médecins, médecins légistes, etc.)

Indicateurs de l'exercice des droits humains des femmes

Dans le cadre du *Système d'indicateurs de progrès pour la mesure de la mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará*¹² et avec l'appui du Gouvernement du Canada, la CIM a réalisé des avancées dans le projet « Insertion d'instruments de promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes dans la formulation de politiques publiques dans les Amériques ». Les objectifs du projet sont les suivants: i) Renforcer la capacité des États Membres de l'OEA en matière de suivi et d'évaluation effectifs de l'impact des politiques publiques sur les droits humains des femmes; ii) évaluer et appuyer le rôle des mécanismes nationaux pour l'avance de la femme en leur caractère de principaux organes nationaux chargés de l'exécution des fonctions susmentionnées de suivi et d'évaluation.

Dans ce contexte, on a réalisé au cours de 2013 une série de diagnostics au Brésil, au Costa Rica, au Guatemala, en Équateur, en République dominicaine et à Trinité-et-Tobago pour déterminer i) jusqu'à quel point les plans et les rapports nationaux sur les droits des femmes et l'égalité des sexes tenaient compte des engagements pris au niveau interaméricain et international; ii) les statistiques actuelles ventilées par sexe qui pourraient appuyer le contrôle de l'exercice des droits des femmes. Sur la base de ces diagnostics, un Groupe régional d'expertes sur l'exercice des droits des femmes a été formé en vue d'élaborer une proposition d'indicateurs qui pourraient être utilisés dans les États pour un contrôle plus effectif de l'exercice des droits des femmes.

Le Groupe des expertes a tenu sa première réunion en novembre 2013 et une deuxième réunion en février 2014, et il travaille actuellement à l'élaboration de la proposition d'indicateurs. Au cours de 2014, ce système d'indicateurs formera la base d'une série d'ateliers de formation avec les mécanismes des femmes, les institutions de statistiques et autres acteurs pertinents dans les pays participants du projet.

c. Sécurité citoyenne dans une perspective d'égalité entre les sexes

La participation des femmes à la commercialisation des drogues illicites

Les déclarations des médias, accompagnées des rares données disponibles, indiquent qu'au cours des dernières années, la participation de la femme au problème international des drogues a augmenté considérablement. Cependant, même si cette participation se fait visible dans les médias, elle a été absente dans la recherche et dans d'autres activités réalisées par la majeure partie des organismes

12. Pour de plus amples informations, voir le Rapport sur la mise en œuvre de la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, « Convention de Belém do Pará » en application de la Résolution AG/RES.2803/13 (XLIII-O/13) (CIM/doc.125/14), et <http://www.oas.org/es/mesecvi/docs/CEVI10-Indicators-ES.doc>

gouvernementaux et intergouvernementaux dans les Amériques.

Comme suite aux accords adoptés au cours de la Première session ordinaire du Comité directeur de la CIM 2013-2015 (28 février 2013), la CIM a organisé, dans le cadre de la 43^e Assemblée générale de l'OEA (4 au 6 juin 2013, La Antigua, Guatemala) et en collaboration avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'OEA, la table ronde « Femmes et drogues dans les Amériques : un diagnostic en construction » dans le but de sensibiliser les délégué(e)s de l'OEA et autres participants à la participation croissante des femmes au thème complexe des drogues. L'événement a réuni des représentants du gouvernement, du monde universitaire, de la société civile et de la communauté internationale, afin d'échanger les connaissances actuelles sur la façon dont la femme participe au problème de la drogue et pour identifier des domaines dans lesquels il y a lieu d'approfondir la recherche, les politiques publiques et les programmes spécifiques.¹³

La table ronde a réuni un groupe de responsables et d'experts, y compris: Roxana Baldetti, Vice-présidente constitutionnelle du Guatemala; José Miguel Insulza, Secrétaire général de l'OEA; Maureen Clarke Clarke, Présidente de la CIM; Elizabeth Quiroa Cuellar, Déléguée principale du Guatemala auprès de la CIM; Corina Giacomello, Université autonome de Chiapas (UNACH); Eka Lakobishvili, Harm Reduction International (HRI); Marie Nougier, Consortium international sur la politique des drogues (IDPC); Diana Esther Guzmán, Centre d'étude du droit, de la justice et de la société (DeJusticia); Carlos Zamudio, *Colectivo para una Política Integral hacia las Drogas (Cupihd)*, pour mettre en évidence les effets des politiques et de la législation sur les drogues chez les femmes, comme productrices, fournisseurs et consommatrices de drogues. Au cours de la table ronde, les membres du groupe ont souligné l'importance d'incorporer des critères différentiels dans l'analyse de la situation de la femme et de l'homme dans le cadre du problème des drogues.

À titre de suivi de la table ronde et dans le but de commencer à combler le fossé d'information sur la participation des femmes au monde des drogues, la CIM a élaboré un diagnostic préliminaire sur la base des données existantes de diverses études de cas ainsi que de l'information fournie par certains États membres de l'OEA. Ce diagnostic a été envoyé au groupe d'expert(e)s de la table ronde aux fins de validation technique, et les commentaires des expert(e)s y ont été incorporés. Le document est actuellement en voie de traduction et d'impression et sera lancé dans le cadre d'une table ronde le 31 mars 2014 à Washington, D.C., organisée par la CIM en collaboration avec le Consortium sur les politiques des drogues (IDPC) et le *Washington Office on Latin America (WOLA)*, et avec l'appui du Gouvernement du Mexique.

d. Institutionnalisation de l'approche des droits humains et de l'égalité entre les sexes dans le travail de l'OEA¹⁴

Pour conclure le projet « Intégration de l'analyse des sexospécificités et de l'égalité et de l'équité entre les sexes comme thèmes et objectifs transversaux dans tous les programmes de l'OEA », exécuté dans le cadre du Programme OEA/CIDA 2008-2011, la première ronde du cours virtuel « Approche des droits et de l'égalité entre les sexes dans les politiques, programmes et projets » a été offerte entre le 10 janvier et le 29 mars 2013. Cette première édition du cours s'adressait au personnel de l'OEA, comme suivi d'étapes préalables de formation traditionnelle sur la sexospécificité offerte par l'Organisation à son personnel, et comme réponse au besoin de l'Organisation d'avancer de manière plus systématique et substantive dans l'intégration d'une approche de l'égalité des sexes et des droits dans son travail et dans le

13. Le rapport final de la table ronde est disponible sur le site: <http://www.oas.org/es/cim/docs/Report-WomenDrugsSideEvent-FINAL-ES.doc>

14. Pour de plus amples informations sur les avancées réalisées au niveau du Secrétariat général sur l'intégration d'une approche des droits et de l'égalité des sexes, consulter le *Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du « Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme, et de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes » conformément à la Résolution AG/RES. 2770 (XLIII-O/13)*, document CIM/doc.124/14.

Système interaméricain.

Produits de la première édition du cours en ligne, 23 participants du SG/OEA ont obtenu leur diplôme. L'évaluation générale du cours a été très positive, avec quelques suggestions pour le renforcer dont il a été tenu compte pour la deuxième édition. À partir de sa deuxième édition (9 octobre au 10 décembre 2013), le cours a également été offert à l'extérieur à d'autres professionnels et parties intéressées. En réponse à l'invitation lancée, près de 125 participants (5 classes), se sont annoncés, dont 25 viennent du SG/OEA. De même, au cours de la période du rapport, on a mis en marche la Communauté de pratique pour l'égalité des sexes de l'OEA (CoP) pour le personnel du SG/OEA, au sein de laquelle sont organisées des sessions thématiques d'échange.

Au cours de la période de ce rapport, la CIM a continué son travail de consultation théorique et technique aux autres secrétariats et départements de l'OEA, y compris d'autres organes du système interaméricain, pour appuyer l'institutionnalisation d'une approche des droits humains et de l'égalité entre les sexes dans le travail de l'Organisation. Certaines de ces actions sont mises en évidence:

- Avec le Secrétariat à l'administration et aux finances – On a maintenu une coopération continue avec le Département de la planification et de l'évaluation (DPE) du Secrétariat à l'administration et aux finances, par le biais d'une participation active de la CIM à la Commission d'évaluation des projets de l'OEA et à son Groupe de travail, pour assurer que l'approche des droits humains et de l'égalité des sexes est intégrée dans les projets de l'Organisation et dans son évaluation, ainsi que dans la classification et la reddition de comptes sur les mandats de l'OEA. On souligne la tendance croissante des divers secteurs relativement à l'intégration d'une perspective de sexospécificité dans la formulation et la mise en œuvre de leurs projets, y compris des projets formulés spécifiquement pour faire avancer l'autonomisation et la participation des femmes dans divers secteurs.
- Avec le Secrétariat aux questions juridiques, la CIM a participé à un atelier sur « Les Mécanismes de protection des droits des peuples autochtones » le 9 octobre à Washington, D.C., avec une présentation sur les mécanismes existants de protection des droits des femmes autochtones, y compris les recommandations du Comité des expertes du MESECVI et la matrice d'indicateurs de progrès pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará, qui inclut une série d'indicateurs d'exercice des droits des femmes autochtones. De même, dans le cadre du Programme interaméricain de facilitateurs judiciaires (PIFJ) de l'OEA, les gestionnaires nationaux et le coordonnateur du Programme en question ont reçu une formation sur la sexospécificité et les droits, dans le cadre du cours en ligne susmentionné.
- Avec le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), une coopération est maintenue et une aide technique est offerte à plusieurs de ses départements:
 - (i) Dans le milieu du travail, avec le Département du développement humain, de l'éducation et de l'emploi, dont le nom à l'époque était Département du développement social et de l'emploi (DDSE/SEDI), une coordination permanente est maintenue pour le suivi des « Lignes stratégiques de la XV^e CIMT pour avancer vers l'égalité et la non discrimination entre les sexes dans le cadre du travail décent » (2007),¹⁵ les conclusions de la Première Réunion interministérielle entre les ministres du Travail et les ministres de la Condition féminine ou les plus hautes autorités de ce secteur du Continent sur l'égalité entre les sexes dans le travail décent (2011) et les résultats du projet de la CIM « Avances de l'égalité entre les sexes dans le cadre du travail décent » (2009-2011).¹⁶ Dans ce sens, le Secrétariat exécutif de la CIM a participé à diverses réunions de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail

15. Disponibles sur le site: http://www.oas.org/es/sedi/ddse/paginas/cpo_trab_15minist.asp

16. Les résultats de ce projet sont disponibles sur le site: <http://www.oas.org/es/cim/trabajo.asp>

- (CIMT), y compris celles qui ont été tenues en vue de la XVIII^e CIMT aux Bahamas, entre le 16 et 19 avril 2013, et lors desquelles il a effectué des présentations et il a fourni des services de consultation et d'aide technique, y compris l'Atelier continental « Vers des conditions de travail plus justes: promotion de l'intégration dans le monde du travail sous le signe de l'équité » (16 avril). La collaboration CIM-CIMT se reflète dans l'effet de consolidation que la perspective de l'égalité des sexes et des droits des femmes a dans le programme technique et politique de la Conférence en question.
- (ii) C'est également avec l'ancien DDSE/SEDI qu'ont été effectués, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et sous la direction de cette dernière, les trois premiers audits de l'égalité des sexes réalisés dans la région, dans les ministères du Travail de la Barbade, d'El Salvador et du Pérou, par l'entremise d'une équipe d'expertes de l'OEA et de l'OIT, ainsi qu'avec l'appui financier du Gouvernement canadien.
 - (iii) Avec le DDSE/SEDI, la CIM a accompagné une équipe technique de l'OEA dans une visite de diagnostic sur les systèmes d'information sur la migration des travailleurs avec une approche sexospécifique au Costa Rica, au Nicaragua, au Panama et en République dominicaine, entre le 22 et le 26 juillet 2013. Les visites techniques ont inclus des réunions et des entrevues avec des fonctionnaires gouvernementaux des Mécanismes nationaux pour l'avancement de la femme, ainsi que des représentants de l'OIT et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au Costa Rica et au Nicaragua, respectivement;
 - (iv) Avec le Département du développement économique et social, on est à mettre en œuvre le projet *Diagnostiques participatifs sexospécifiques* dans les ministères des Affaires sociales, dans le cadre du Réseau interaméricain de protection sociale, avec l'appui du Gouvernement des États-Unis. À ce jour, des avancées ont été réalisées dans la préparation de la méthodologie pour les diagnostics et on est à identifier les pays participants. Le projet commencera avec la formation du personnel des ministères des Affaires sociales sélectionnés et des mécanismes nationaux de la femme correspondants.
 - (v) Conjointement avec le Département du développement durable (DDS/SEDI), la CIM a préparé le projet « Renforcement des capacités pour l'intégration d'une approche des droits et de l'égalité des sexes dans la gestion intégrale des risques de catastrophes naturelles dans les Amériques », dont la mise en œuvre dépendra de l'obtention des ressources fraîches. Ce projet a été préparé sur la base d'une étude antérieure réalisée par la CIM et le DDS/SEDI. De même, dans le cadre du projet du DDS/SEDI « Communautés durables en Amérique centrale et dans les Caraïbes », qui est financé par le Département d'État des États-Unis, la CIM, à la demande du DDS/SEDI, a évalué près de 60 propositions de projets requérant un financement.
 - (vi) Avec la Commission interaméricaine des ports (CIP), la CIM a collaboré à l'organisation et a participé au séminaire continental « Politiques publiques et visibilité des femmes dans le secteur portuaire des Amériques », tenu les 14 et 15 mars 2013 à Saint-Domingue, République dominicaine, dans le but de promouvoir la formulation de politiques publiques et des initiatives privées de participation de la femme portuaire et de formuler et d'approuver la mise en marche de l'Observatoire de la femme portuaire. De même, produit de ce séminaire, lequel a été co-organisé avec le Ministère de la Condition féminine et d'autres entités du secteur portuaire dominicain, la CIP a maintenant des lignes directrices pour faire avancer la perspective de genre dans son programme de travail. Ce fut là une occasion pour la CIM d'entamer une collaboration avec un secteur, par l'entremise duquel circule plus de 85 % du commerce international de marchandises, et auquel ne participe que 3 % de la force de travail féminine.
- Avec la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), la CIM a continué de participer à l'évaluation de cette commission par le biais de réunions de son Comité consultatif sur la question de la sexospécificité dans les Amériques (CCPI), y compris durant la XXII^e Réunion du

CCPI (Buenos Aires, 22 mai 2013). De même, et ce pour la première fois, la CITEI a participé au Comité directeur de la CIM, avec une présentation de son Secrétariat exécutif dans un dialogue sur l'insertion des femmes et des filles dans les technologies de l'information et des communications (TIC) dans le cadre de la Première session ordinaire du Comité directeur 2013-2015. Actuellement, avec des contributions provenant des Mécanismes nationaux pour l'avancement de la femme et des organes directeurs des télécommunications, une étude est en voie de coordination avec la CITEI que cette Commission prépare relativement à la situation des femmes et des filles face aux TIC.

- Avec le *Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle*:
 - (i) Appui ponctuel à l'intégration des dimensions de genre dans les projets et rapports de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) et du Département de la sécurité publique.
 - (ii) Réunions d'information avec le personnel responsable de l'Observatoire interaméricain des drogues et de l'Observatoire interaméricain de la sécurité pour envisager l'incorporation de données et d'indicateurs spécifiques sur les droits des femmes et l'égalité des sexes, y compris les indicateurs de progrès pour la mesure de la mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará (MESECVI/CEVI/doc.188 /13 rev.1).
- Avec le *Secrétariat aux questions politiques*, une collaboration constante a été maintenue avec le Département de coopération pour l'observation électorale (DECO) relativement à la mise en œuvre de sa méthodologie d'observation électorale centrée sur la sexospécificité et l'analyse des résultats.
- Avec le *Secrétariat aux relations extérieures*, une collaboration est maintenue avec le Département des questions internationales pour le programme des assemblées modèles de l'OEA, en fournissant, sur demande, une experte professionnelle pour l'aide technique, ainsi que pour l'organisation de réunions et de tables rondes spécialisées.
- Avec les organismes autonomes spécialisés, on a maintenu une collaboration et des services de consultation, à la demande des instances en question, y compris la Mission d'appui au processus de paix en Colombie (MAPP/OEA), l'Institut interaméricain de l'enfant (IIN), entre autres. Avec l'OPS, par le biais de la participation à la Réunion du Groupe consultatif technique sur l'égalité des sexes (TAG/GEH). Ces organismes et d'autres institutions autonomes spécialisées fournissent annuellement des contributions à la CIM pour la préparation du rapport annuel du Secrétariat général de l'OEA pour donner suite au PIA.

VI. CÉLÉBRATION DU 85^e ANIVERSAIRE DE LA CIM

La Trente-sixième Assemblée des déléguées de la CIM a adopté la résolution CIM/RES. 264 (XXXVI-O/12) sur la célébration du 85^e anniversaire de la CIM, dans laquelle les déléguées se sont engagées à:

- Axer activités et initiatives sur la commémoration de cet anniversaire, notamment durant la Journée de la femme dans les Amériques (18 février) et la Journée internationale de la femme (8 mars);
- Prier instamment leurs gouvernements de contribuer des fonds spécifiques pour faciliter la tenue des activités pour l'occasion, y compris la publication d'un document reflétant les progrès et les défis en matière des droits de la femme dans le Continent américain;
- Prier instamment le Secrétaire général de l'Organisation des États Américains (OEA) de mettre en lumière cette commémoration parmi les activités principales de l'Organisation pour l'année, en lui accordant visibilité et priorité politiques.

Dans ce sens, le Secrétariat Exécutif a lancé cette célébration le 18 février avec les activités suivantes:

Un message de la Présidente, qui est disponible sur le site Internet et a été distribué aux déléguées le 15 février;

- Publication d'une annonce sur le 85^e anniversaire sur la page principale de l'OEA (<http://www.oas.org/es/default.asp>), à partir du 18 février jusqu'à ce jour;
- Une campagne Twitter (<https://twitter.com/CIMOEA> et <https://twitter.com/CIMOAS>) « 85 Tweets » avec l'objectif de diffuser des informations et de données, des bonnes pratiques et d'autres initiatives sur des thèmes d'intérêt pour les femmes de la région, campagne qui s'est terminée le 2 août;
- Diffusion de messages sur la page Facebook de la CIM (<https://www.facebook.com/ComisionInteramericanaDeMujeres>);
- La création d'un site Internet sur le 85^e anniversaire (<http://www.oas.org/es/cim/85>);
- La création d'un Bulletin électronique mensuel en juillet 2013, en appui à la diffusion de résultats concrets du travail de la CIM;
- La création d'un blog « Dialogue CIM » (<http://dialogocim.org/>) dans le but d'élargir et d'approfondir le débat sur les thèmes de préoccupation particulière pour les femmes du Continent.

Le résultat concret de ces efforts a été une visibilité accrue du travail de la Commission, ainsi que du fossé persistant entre la théorie et la pratique relativement aux droits des femmes. Les comptes Twitter de la CIM ont près de 500 adeptes, la page Facebook a plus de 700 adeptes, le bulletin électronique a presque 1 000 abonnés et un travail de collaboration étroite a été réalisé avec le Département de la presse et des communications de l'OEA pour assurer une plus grande visibilité du travail de la CIM sur la page principale de l'OEA.

ANNEXE I

Exécution budgétaire du Fonds ordinaire de la CIM au 31 décembre 2013 (US\$)

	Affectation de fonds	Obligations	Dépenses	Solde disponible
23010 - Secrétariat permanent	1,097,248	930	1,096,318	-
23011 - Présidente / Comité directeur	35,175	11,277	23,898	-
23014 - Coopération horizontale	24,994	2,285	22,709	-
23016 - Intégration de la dimension de genre	30,332	634	29,698	-
23017 - Prévention de la violence contre la femme	30,426	6,530	23,896	-
Total:	1,218,175	21,656	1,196,519	-